USM VILLEPARISIS

Section ROLLER - LOISIR / COURSE

www.usmv-roller.kalisport.com

Connaissance du club : ☐ Internet ☐ Forum des associations ☐ Journal ☐ Compétitions
☐ Réseaux sociaux ☐ Bouche à oreille ☐ autre (préciser) _____

Cadre réservé aux responsables USMV ROLLER, ne pas remplir

☐ Certificat Médical ☐ Photo ☐ Licence _____

☐ Règlement : Montant _____, Moyen de paiement _____

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE SAISON 2025/2026

IDENTIFICATION **

Nom :	
Nom de naissance :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Commune de naissance et département :	
Nationalité :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville	
N° tél. fixe	
N° tél. portable :	
E-mail *:	
Profession :	

Discipline choisie : ☐ Loisir ☐ Compétition
Attestation sportive : ☐ oui ☐ non

PIECES A FOURNIR :

Loisirs : 160 € - Compétitions : 180 € chèque à l'ordre « USMV ROLLER» ou inscription sur le site du club via Hello Asso
1 Photo d'identité obligatoire – 1ère inscription : 1 Certificat médical établi depuis moins de 1 an. Pour la compétition, le CM doit indiquer « roller en compétition »

Renouvellement de licence : le certificat médical est valable 3 ans et ensuite fournir un CM de – de 6 mois

LE CLUB NE RECEVRA PAS DE DOSSIER INCOMPLET.

* information importante : la licence étant adressée par mail directement par la Fédération à chaque licencié, à charge pour lui de l'imprimer

**** J'autorise le club à publier sur le site du club, les photos prises dans le cadre des activités du club et ce durant la période de mon adhésion**

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR :

1. L'adhésion à l'U.S.M.V. implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical obtenu chez un médecin traitant ou au centre de santé et du règlement de la cotisation annuelle non remboursable.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par mail ou par SMS
7. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
9. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
10. Les sorties en dehors des lieux habituels d'entraînement (Gymnase et Piste de Patinage) se font sous la responsabilité exclusive de chaque participant.

Lu et approuvé le :
(signature)

Scan compétitions